



Assemblée municipale Tavannes
Procès-verbal de l'assemblée municipale du
Lundi 22 juin 2020
Centre Evangélique de Tavannes, La Combe 10 – 20h15

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : M. Pierre-André Geiser

Secrétaire : Mme Natacha Ingrosso

Électrices et électeurs inscrits : 2106
soit électrices 1104 et électeurs 1002
Électrices et électeurs présents : 57
soit électrices 18 et électeurs 39

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : M. Yves Niederhauser
Mme Karine Habegger
M. Frédy Rohrbach

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacune et chacun d'avoir répondu à la convocation et salue la présence de M. le maire Fabien Vorpe ainsi que des membres du Conseil municipal.

M. Geiser donne la parole à M. Fabien Vorpe qui remercie le CET de nous accueillir dans leurs locaux. Il remercie également d'avoir gentiment proposé la préparation de l'apéritif qui aurait dû se tenir à la fin de cette assemblée, vu la situation sanitaire, M. Fabien Vorpe a préféré y renoncer, mais présente un vif remerciement pour cette gentille attention. Il tient à préciser également ce qui nous a amené à nous retrouver ici au CET. Malgré un assouplissement actuel des mesures de sécurité et pour respecter les

délais légaux, la décision de maintenir l'assemblée municipale a dû être prise il y a un mois. Aucune autre salle d'envergure avec des équipements et la possibilité d'un dispositif de sécurité existe sur Tavannes. A titre indicatif, la salle communale avec les prescriptions actuelles a une contenance de 42 personnes, ici, au CET il y a une contenance de 300 personnes.

Si une seule personne se voit refuser l'entrée de l'assemblée municipale, l'assemblée dans son ensemble doit être reportée. M. Fabien Vorpe espère avoir répondu à toutes les éventuelles questions et il souhaite à chacun et chacune une bonne assemblée.

M. Pierre-André Geiser le remercie pour ces explications

L'Assemblée a été convoquée par cartes personnelles et par publication dans la Feuille officielle et d'avis du district de Moutier N°20 du 20.05.2020.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

M. Geiser déclare l'assemblée municipale ouverte.

Avant d'entrer dans les points de l'ordre du jour, M. Pierre-André Geiser souhaite rendre hommage à M. Jean-Pierre Aellen.

Jean-Pierre Aellen, ancien maire de Tavannes est décédé subitement vendredi 19 juin. Lui et son épouse Catherine ont élu domicile depuis 2 ans à Bassecourt dans la commune mixte de Haute-Sorne.

Jean-Pierre est né le 29 juillet 1945 à Saint-Imier. C'est le 1^{er} avril 1968 qu'il a débuté son activité d'instituteur à l'école primaire. Il a exercé sa profession durant 40 ans dans le même collège. A ses débuts il avait les 5^{èmes} puis quelques années plus tard, les 8^{èmes} (de l'ancien système). Jean-Pierre fut l'initiateur des premiers camps de ski de l'école primaire au chalet de la Croix Bleue à Tramelan, dont il a eu la responsabilité durant plus de 32 ans avec... une seule jambe cassé à son actif.

Jean-Pierre était également une personne engagée en politique où il a occupé d'innombrables fonctions. Sur le plan communal, il a siégé au conseil municipal et en 2002 il a accédé à la mairie. Durant ses 2 périodes soit 8 années à la tête de l'exécutif communal, plusieurs projets marquants ont été réalisés dont l'ouverture de la crèche municipale – la rénovation de l'Hôtel de Ville – l'extension des zones constructibles des quartiers Champs la Clary, et des Campagnols – la mise en place du service sociale du Haut de la Vallée, l'actuel SSRT – un rayonnement pour l'ancienne bibliothèque municipale qui devient bibliothèque régionale. Ceci pour ne citer que les principales et nombreuses réalisations.

Jean-Pierre Aellen a également siégé au parlement cantonal en tant que député de 1990-2014 sous les couleurs du parti socialiste autonome. Il en fut d'ailleurs, durant plusieurs années, le doyen en longévité.

Lors de la constitution du CJB, Jean-Pierre Aellen fut membre de cette institution et il la présida à 2 reprises.

Ce n'est un secret pour personne que malgré les nombreuses années durant lesquelles nous avons siégé ensemble au conseil municipal, nous avons Jean-Pierre et moi-même des divergences marquées concernant l'appartenance cantonale du JB et de certaines implications communales. Ces points de vue opposés ne nous ont jamais empêchés de nous respecter, de nous serrer la main et voire... de boire un verre ensemble.

En cette période de deuil et de séparation subite, je tiens ici au nom du bureau de l'assemblée municipale, du Conseil municipal et au nom de vous tous à présenter à la famille, son épouse Catherine, ses enfants Guillaume, Florance et Pauline ainsi qu'à toutes personnes touchées par ce deuil, mes sincères condoléances.

Que la citation de Virgile Rossel, homme de lettre et politicien tramelot figurant sur le faire-part puisse nous rejoindre toutes et tous et nous accorder un regard apaisé sur notre souvenir de Jean-Pierre.

Si mon petit pays qui se cache dans l'herbe
N'a point de fier sommet, ni de ville superbe,
Si parfois on en parle avec un air moqueur,
Moi je l'aime et le vois par les yeux de mon cœur.

Pierre-André invite l'assemblée à se lever pour un temps de silence et de recueillement.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 25 novembre 2019

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet. A l'unanimité, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteure.

Il informe ensuite l'assemblée que Mme Cindy Bögli prendra des photos des personnes présentes. Ceci afin de faciliter le traçage en cas de Covid. Ces photos seront conservées pour une durée de 2 semaines et ensuite détruites.

2. Présentation et approbation du compte de résultats 2019

M. Geiser donne la parole à M. Antonio Dos Reis pour la présentation des comptes 2019

Compte de résultats

Excédent de charges / revenus par rapport au budget :

	Comptes	Budget
0. Administration générale	CHF 986'145.46	CHF 1'046'970.00
1. Sécurité publique	CHF 694'565.12-	CHF 689'300.00-
2. Enseignement et formation	CHF 2'502'230.95	CHF 3'041'030.00
3. Culture et loisirs	CHF 619'993.90	CHF 649'910.00
4. Santé	CHF 27'166.95	CHF 23'925.00
5. Prévoyance sociale	CHF 3'689'192.77	CHF 3'554'750.00
6. Trafic	CHF 936'875.15	CHF 1'020'775.00
7. Protection et aménagement de l'environnement	CHF 119'310.64	CHF 138'540.00
8. Economie publique	CHF 107'095.20-	CHF 110'715.00-
9. Finances et impôts	CHF 8'079'255.50-	CHF 8'417'200.00-
Excédent de charges	CHF 0.00	CHF 258'685.00
Excédent de revenus		

- Les charges enregistrées pour les biens, services et marchandises sont de CHF 221'039.83 inférieures aux montants budgétés. Les raisons de cet écart résident dans des charges moins importantes au niveau des dépenses de matériel d'exploitation & fournitures, de matériel didactique, de prestations de services de tiers, d'honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, de l'entretien d'autres ouvrages de génie civil et de l'entretien des terrains bâtis et bâtiments.

- Les amortissements ordinaires du patrimoine administratif ont été de CHF 10'674.52 supérieurs au budget.
- Les revenus provenant des impôts sont de CHF 253'916.55 en dessous des montants budgétés. Ils ont en particulier été supérieurs aux prévisions dans le cas de l'impôt des personnes morales (impôts sur le bénéfice). A contrario, les impôts sur le revenu des personnes physiques sont plus bas que le budget ce qui est le point négatif de cette année (même remarque que pour les comptes annuels 2018). Les impôts sur les gains de fortune sont également en dessous des prévisions.

Amortissements supplémentaires

Les amortissements supplémentaires ne concernent que le compte général. Ils sont soumis à des règles précises et une commune ne saurait les comptabiliser comme bon lui semble. Ils sont inscrits, si nécessaire, au budget et au moment de la clôture annuelle, doivent impérativement être calculés et comptabilisés sur la base des chiffres effectifs.

Des amortissements supplémentaires inhérents au système (art. 84 Oco) sont comptabilisés lorsque le compte général enregistre un excédent de revenus et que les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Excédent de revenus du compte général	CHF	163'636.90
Amortissements ordinaires, compte général	CHF	830'373.04
Investissements nets, compte général	CHF	1'100'683.49
Déficit d'autofinancement provenant des amortissements	CHF	270'310.45
Amortissements supplémentaires inhérents au système	CHF	163'636.90

Sous la loupe :

Investissement 1975 – 2020

1975 – 1979	CHF	2'076'000.00
1980 – 1984	CHF	9'844'000.00
1985 – 1989	CHF	11'854'000.00
1990 – 1994	CHF	14'160'000.00
1995 – 1999	CHF	3'088'000.00
2000 – 2004	CHF	4'728'000.00
2005 – 2009	CHF	4'365'000.00
2010 – 2014	CHF	6'288'000.00
2015 – 2020	CHF	13'797'000.00

Investissements

1975 - 2020

TOTAL CHF 70'200'000.00

soit env. 100 investissements

MOYENNE ANNUELLE CHF 1'560'000.00

Les 10 plus grands investissements !

10. 21 octobre 1984	CHF	1'600'000.00
Construction du collecteur des eaux usées, tronçon rue de Pierre-Pertuis – rue de la Dout		
9. 4 décembre 1988	CHF	1'600'000.00
Construction d'un nouveau terrain et réfection de l'ancien terrain de football sur le plateau d'Orange		
8. 25 septembre 2005	CHF	1'815'000.00
Rénovation de l'Hôtel de ville		
7. 10 juin 2018	CHF	1'875'000.00
Construction d'une passerelle sur-voies CFF et la réfection des rues du Quai et du Pont		
6. 16 janvier 1994	CHF	2'300'000.00
Viabilisation de la zone industrielle et artisanale de Tavannes (Prés Bernard)		
5. 28 novembre 2004	CHF	2'660'000.00
Viabilisation de la zone industrielle de Malvaux		
4. 16 mars 1986	CHF	3'700'000.00
24 janvier 1988		
26 mars 1990		
Agrandissement et rénovation de la salle communale		
3. 27 septembre 1981	CHF	4'700'000.00
Construction d'une halle des sports avec locaux de la protection civile dans les sous-sols		
2. 19 mai 2019	CHF	7'240'000.00
Construction d'un nouveau bâtiment scolaire		
1. 8 décembre 1991	CHF	7'860'000.00
Rénovation des collèges primaires		

Indicateurs de la situation financière 2010 à 2019

Degré d'autofinancement

- 2010 101.80%
- 2012 144.99%
- 2014 209.43%
- 2016 122.80%
- 2018 61.96%
- 2019 95.96%

Un degré d'autofinancement supérieur à 100% est l'indice du désendettement.

Indicateurs de la situation financière 2008 à 2019

Dettes brutes par rapport aux revenus / par habitant

- 2008 92.84% CHF 2'335.00
- 2010 72.86% CHF 1'779.00
- 2012 63.75% CHF 1'618.00
- 2014 68.22% CHF 1'165.00
- 2016 79.70% CHF 402.00 *MCH2 - réévaluation PF*
- 2018 67.86% CHF 856.19
- 2019 71.24% CHF 881.23

L'endettement doit être qualifié de critique à partir du moment où le seuil de 200 pour cent est dépassé.

Indicateurs de la situation financière 2000-2019

Découvert/fortune du bilan

- 2000 CHF 2'931'549.00
- 2004 CHF 1'502'942.45
- 2008 CHF 10'888.18- (Fortune nette)
- 2012 CHF 1'357'293.55- (Fortune nette)
- 2014 CHF 2'058'597.39- (Fortune nette)
- 2016 CHF 2'140'080.80- (Fortune nette)
- 2019 CHF 2'140'080.80- (Fortune nette)

Indicateurs de la situation financière 2006 à 2019

Avances/engagements aux financements spéciaux

Approvisionnement en eau + épuration des eaux usées

- 2006 CHF 2'805'651.75
- 2008 CHF 1'254'808.99
- 2010 CHF 438'035.04- (Engagements)
- 2012 CHF 1'045'535.05- (Engagements)
- 2014 CHF 1'629'034.86- (Engagements)
- 2016 CHF 1'963'183.87- (Engagements)
- 2019 CHF 1'804'822.97- (Engagements)

Compte de résultats

Elimination des déchets	+ CHF 24'322.83	Service de défense	+ CHF 35'689.55
-------------------------	-----------------	--------------------	-----------------

⇒ ATTRIBUTION / PRELEVEMENTS AUX FONDS EN 2019

Assainissement	+ CHF 29'310.43	Alimentation en eau	- CHF 17'195.25
----------------	-----------------	---------------------	-----------------

Elimination des déchets	+ CHF 60'169.38	Service de défense	+ CHF 458'441.38
-------------------------	-----------------	--------------------	------------------

⇒ FINANCEMENTS SPECIAUX AU 31 DECEMBRE 2019

Assainissement	+ CHF 420'187.44	Alimentation en eau	+ CHF 1'384'635.53
----------------	------------------	---------------------	--------------------

Total des charges CHF 23'123'451.41

Total des revenus CHF 23'123'451.41

Le compte général présente un résultat équilibré alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 258'685.00.

Le compte global se solde par un excédent de revenus de CHF 72'127.56. L'excédent de charges budgété était de CHF 505'185.00.

Compte des investissements

Immeubles administratifs : réfection des escaliers HDV	CHF 71'540.00
Bâtiments scolaires : concours d'architecture	CHF 13'020.93
Bâtiments scolaires : nouvelle construction (EE & EJC)	CHF 92'136.95
Passage supérieur CFF & rues du Quai & du Pont	CHF 617'243.36
Routes communales : Chemin de la Tanne	CHF 129'052.75
Routes communales : Chemin de la Tour	CHF 17'374.00
Routes communales : Chemin des Sources	CHF 78'947.45
Routes communales : ZI Malvaux	CHF 6'208.05-
Routes communales : ZI Prés Bernard	CHF 40'986.40
Routes communales : mobiliers, appareils, véhicules	CHF 56'885.00
Alimentation en eau : adduction d'eau Orange	CHF 3'347.10
Alimentation en eau : Rue de la Côte	CHF 116'592.80
Traitements des eaux usées : PGEE – ECP	CHF 213'093.60

Total général des investissements : Compte 2019 CHF 1'444'012.29

Total général des investissements : Budget 2019 CHF 1'742'100.00

AUTOFINANCEMENT A 100% CHF 1'385'734.05

Bilan au 31 décembre 2019

ACTIF	1er janvier 2019	31 décembre 2019
Disponibilités	CHF 2'755'439.65	CHF 3'883'570.90
Créances	CHF 7'590'766.98	CHF 6'181'764.94
Actifs de régularisation	CHF 871'206.33	CHF 808'932.01
Placements financiers	CHF 137'400.00	CHF 142'800.00
Immobilisations corporelles PF	CHF 2'751'808.25	CHF 2'751'808.25
Immobilisations corporelles PA	CHF 9'944'246.77	CHF 10'564'770.06
Immobilisations incorporelles	CHF 272'102.80	CHF 204'067.28
Participations, capital social	CHF 38'227.00	CHF 38'227.00
Subventions d'investissements	CHF 200'000.00	CHF 200'000.00
	CHF 24'561'197.78	CHF 24'775'940.44

PASSIF	1er janvier 2019	31 décembre 2019
Engagements courants	CHF 196'684.54	CHF 609'173.37
Engagements financiers à court terme	CHF 2'235'400.00	CHF 5'700'000.00
Passifs de régularisation	CHF 182'268.89	CHF 173'604.05
Provisions à court terme	CHF 800'000.00	CHF 179'000.00
Engagements financiers à long terme	CHF 13'520'000.00	CHF 9'820'000.00
Capitaux de tiers	CHF 218'574.45	CHF 391'683.59
Financements spéciaux	CHF 2'251'306.17	CHF 2'323'433.73
Préfinancements	CHF 1'376'031.64	CHF 1'634'476.71
Réserve	CHF 242'723.29	CHF 406'360.19
Réserve liée à la réévaluation du PF	CHF 1'398'128.00	CHF 1'398'128.00
Excédent/découvert de bilan	CHF 2'140'080.80	CHF 2'140'080.80
	CHF 24'561'197.78	CHF 24'775'940

Le Conseil municipal et la commission des finances, vous recommandent à l'unanimité d'approuver les comptes :

- Résultat du compte global CHF 72'127.56
- Résultat du compte général CHF 0.00
- Résultat des financements
Spéciaux alimentés par des
émoluments CHF 72'127.56
- Résultat de l'alimentation en
eau CHF-17'195.25
- Résultat du traitement des
eaux usées CHF 29'310.43
- Résultat de la gestion des
déchets CHF 24'322.83
- Résultat des sapeurs-pompiers CHF 35'689.55

Nous pouvons considérer que 2019 était une bonne année et nous sommes contents des résultats, qui sont identiques à 2018. Nous pouvons estimer que les comptes sont équilibrés, toutefois, la prudence est toujours de mise et avec ces résultats nous pouvons facilement nous projeter dans de nouveaux investissements tel que le bâtiment scolaire et autres.

M. Pierre-André Geiser le remercie pour la présentation.

Pour information, lors de la prise de parole, il a été décidé que les personnes doivent venir au micro, dans la zone prévue à cet effet, pour que tout le monde puisse entendre. Si le micro est pris en mains, nous devons le nettoyer et désinfecter à chaque fois.

M. Pierre-André Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas. A la suite de quoi, il fait également lecture du rapport de Soresa. Ces derniers recommandent d'approuver les comptes 2019.

L'Assemblée passe au vote et approuve par une forte majorité le compte de résultats 2019 dans son ensemble.

3. Approuver la dépense périodique de CHF 104'832.00 pour les frais de crèche à la charge de la commune

M. Pierre-André Geiser donne la parole à M. Dos Reis.

La compétence du conseil étant de CHF 7'500.-, la dépense périodique de CHF 104'832.00 doit être approuvée par l'assemblée communale.

Dans le détail, une prise en charge à 100% pour un enfant revient à :

Coût total de la crèche	CHF 28'800.00	(CHF 120,00/j x 240 jours)
Part payée par les parents env. 30%	CHF 8'640.00	(selon le revenu des parents)
Reste	CHF 20'160.00	(réparti entre canton/commune)
Part de 80% du canton	CHF 16'128.00	
Part de 20% de la commune	CHF 4'032.00	(x26 = CHF 104'832.00)

Le montant de CHF 120.00 par jour a été fixé par le Conseil municipal en août 2019. Le chiffre de 240 est le nombre maximal de jour d'ouverture de la crèche.

M. Pierre-André Geiser demande si cette dépense est inférieure ou supérieure aux années passées.

M. Dos Reis le renseigne en lui disant que les bons de garde sont un tout nouveau système. Il y aura des explications au point suivant donné par M. Stéphane Terrier.

Aucune question

La dépense périodique est acceptée

Absentions : 3

4. Approuver le règlement relatif aux bons de garde

Suite à la présentation de M. Dos Reis, M. Terrier présente le règlement relatif aux bons de garde. Ce nouveau règlement avait été mis en consultation.

Les parents qui ont besoin d'une place d'accueil extrafamiliale pour leur(s) enfant(s) reçoivent de leur commune de domicile un bon de garde en fonction de leur revenu. Ils peuvent le faire valoir dans la garderie ou l'organisation d'accueil familial de jour de leur choix pour réduire les frais de prise en charge. Le canton participe aux coûts que doivent supporter les communes en co-finançant tous les bons délivrés via la compensation des bénéficiaires du nouveau dispositif. Le Conseil municipal a décidé de limiter les bons de garde pour les enfants en âge préscolaire, c'est pourquoi un règlement est nécessaire.

Aucune question

Le nouveau règlement relatif aux bons de garde est accepté

Avis contraire : 1

Absentions : 3

5. Approuver le règlement de la crèche municipale

M. Pierre-André Geiser redonne la parole à M. Stéphane Terrier, responsable du dicastère des œuvres sociales pour la commune. Ce règlement avait également été soumis à consultation.

Suite à l'introduction des bons de garde, le règlement de la crèche municipale doit également être adapté. Ce dernier datait de 1999. Il a été mis à jour notamment par rapport aux bons de garde, et aussi suite aux nouvelles conditions qui ont été fixées. Globalement il n'y a pas de gros changements. A savoir :

- Au niveau des assurances, il est demandé aux parents que leurs enfants soient couverts par un assurance responsabilité civile. Ce qui n'était pas précisé avant.
- Un article sur le financement des bons de garde

Et une modification au niveau de l'art.2

- alinéa 1 : Les enfants sont admis dès l'âge de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école.
- Alinéa 4 : Les parents qui ne désirent plus confier leur enfant à la crèche doivent prévenir la direction de cette dernière par écrit au moins deux mois à l'avance pour la fin d'un mois.

Aucune question

Le nouveau règlement de la crèche municipale est accepté

Absentions : 1

6. Approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois, suppression des art. 2 al. 3, 15 lettre e, ainsi que 23 alinéa 4

M. Geiser donne la parole à M. Christian Achermann qui nous présente la modification du règlement. Ce règlement avait été mis en consultation.

Les tâches de l'organe de conduite intercommunal en cas de catastrophe (OCIC) sont à ce jour déléguées au syndicat de communes du Centre régional de compétences (CRC) et protection civile du Jura bernois (PCi). Les CRC et PCi sont en phase de réorganisation et souhaitent déléguer les tâches de l'OCIC à l'association de communes Jura bernois. Bienne (Jb.B) dont les membres sont les maires de chaque commune du Jura bernois et de Bienne.

Aucune question

La modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes est acceptée

Absentions : 2

7. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :

- **Aménagement du ruisseau des Prés Joyeux**
Crédit voté CHF 950'000.00 ; Dépenses effectives CHF 965'341.40
- **Mandat d'architectes en prévision de la construction d'un bâtiment scolaire**
Crédit voté CHF 275'000.00 ; Dépenses effectives CHF 267'957.80
- **Réfection de la rue de la Côte et remplacement des conduites des EP/EU**
Crédit voté CHF 600'000.00 ; Dépenses effectives CHF 517'262.65
- **Réfection du chemin de la Tour**
Crédit voté CHF 900'000.00 ; Dépenses effectives CHF 863'664.55

M. Pierre-André Geiser donne la parole à M. Laurent Møri pour l'aménagement du ruisseau des Prés Joyeux. Le crédit voté était de CHF 950'000.00 le 12 juin 2012, les dépenses effectives sont de CHF 965.341.39, à savoir que le canton subventionnait ces travaux à hauteur de CHF 730'000.00.

Divers propriétaires	achat de terrain	Fr. 65'480.00
Gilbert Linder SA, Tavannes	béton armé du pont, divers travaux	Fr. 50'202.00
Huguelet Génie Civil SA, Tavannes	aménagement du ruisseau	Fr. 203'539.50
	stabilisation de la digue	Fr. 74'089.60

	bassin de rétention	Fr. 294'088.90
	chemisage du collecteur	Fr. 151'475.40
	travaux de corrections	Fr. 29'696.35
SACR SA, Delémont	étude de stabilisation	Fr. 14'262.10
Frédy Bessire SA, Péry	grilles caillebotis	Fr. 16'264.80
ATB SA, Tramelan	honoraires	Fr. 22'987.40
Sigeom SA,	Moutier mensuration officielle	Fr. 7'849.00
Notaire, autres bureaux	honoraires	Fr. 24'652.75
Diverses entreprises	publication, curage, mat. pompiers	Fr. 10'753.59
	Total	<u>Fr. 965'341.39</u>

Coûts plus élevés que prévus - travaux de correction suite aux charges du PV de réception des travaux :

- Réaménagement de la rampe de blocs avec géotextile, en présence du garde-pêche
- Mise en place de blocs en amont et en aval de l'ouvrage de régulation
- Transplantation des arbres sur la digue et arrachage rumex
- Rhabillage béton vers vanne
- Honoraires complémentaires

M. Geiser donne la parole à M. Romain Voumard pour le mandat d'architectes en prévision de la construction d'un bâtiment scolaire.

Le crédit initial voté par l'Assemblée municipale le 28 novembre 2016 était de CHF 275'000.00, crédit additionnel voté le Conseil municipal le 4 septembre 2018 CHF 25'000.00.

-	Crédit voté	Fr. 275'000.00
-	Dépenses effectives	Fr. 267'957.78
-	Fankhauser Peter, Hölstein	construction maquettes de base Fr. 15'358.00
-	Urfer Architekten SA, Fribourg	honoraires d'architectes Fr. 63'250.00
-	Raumbureau, Zürich	honoraires d'architectes Fr. 47'603.38
-	ATB SA, Tramelan	honoraires d'urbaniste Fr. 3'402.75
-	Plot24 AG, Berne	reproduction (copies, scan, CD) Fr. 4'268.00
-	Jury – 4 architectes	honoraires Fr. 28'798.95
-	DDPS, Berne	location des arsenaux Fr. 2'900.00
-	Concours d'architecture	attribution des prix Fr. 103'542.00
-	Concours d'architecture	inscriptions non remboursées Fr. 4'800.00 –
-	Concours d'architecture	vente rapports Fr. 120.00 –
-	Diverses entreprises	porte ouverte, annonces, CPS Fr. 3'754.70
	Total	<u>Fr. 267'957.78</u>

Crédit additionnel de CHF 25'000.00 selon décision du Conseil municipal du 4 septembre 2018

Coûts plus élevés que prévus :

- Travaux supplémentaires engendrés par les débats liés à la protection du site (ISOS)
- Nombre de projets déposés bien supérieur à celui escompté

Maintenant le crédit de construction a été voté, le travail se fait activement et les choses avancent bien, la demande de permis de construire va pouvoir être déposée ces prochains mois.

Prendre connaissance du décompte final pour la «Réfection de la rue de la Côte et remplacement des conduites des EP/EU»

- **Crédit voté** Fr. 600'000.00
- **Dépenses effectives** Fr. 517'262.65

Crédit de Fr. 600'000.00 voté par le corps électoral le 4 mars 2018

Huguelet Génie Civil SA, Tavannes

- Aménagement routier et remplacement de la canalisation d'évacuation des eaux et de la conduite d'eau potable Fr. 498'553.60

Sigeom SA, Moutier

- Honoraires, travaux de conservation Fr. 18'709.05
- Total** Fr. 517'262.65

<u>Détail :</u>	Crédit	Dépenses
Génie civil	439'257.00	429'020.40
Appareillage	79'904.00	69'533.20
Honoraires	15'000.00	14'716.00
Divers et imprévus	22'000.00	3'993.05
Sous-totaux	556'161.00	517'262.65
TVA (7,7%)	42'824.40	0.00
Totaux TTC (Arrondi)	600'000.00	517'262.65

Prendre connaissance du décompte final pour la «Réfection du chemin de la Tour»

- **Crédit voté** Fr. 900'000.00
- **Dépenses effectives** Fr. 863'664.55

Crédit de Fr. 900'000.00 voté par le corps électoral le 5 juin 2016

Huguelet Génie Civil SA, Tavannes

- Aménagement routier et remplacement de la canalisation d'évacuation des eaux et de la conduite d'eau potable Fr. 836'520.15

Sigeom SA, Moutier

- Honoraires, travaux de conservation Fr. 26'261.35

Galvaswiss SA, Aarberg

- Poteaux, tubes Fr. 214.10

F. + H. Engel SA, Bienne

- Équerres, tubes, acier plat Fr. 668.95

Total **Fr. 863'664.55**

<u>Détail :</u>	Crédit	Dépense
Travaux de la 1^{ère} étape	380'850.00	364'202.70
Travaux de la 2^{ème} étape	284'050.00	327'491.50
Appareillage	138'500.00	144'825.95
Honoraires	15'000.00	19'182.65
Divers et imprévus	80'340.00	7'961.75
Totaux TTC (arrondi)	900'000.00	863'664.55

8 Divers

M. Christian Rolat demande s'il est en étude de mettre la rue des Tilleuls à sens unique et ceci afin de préserver la sécurité sur le chemin de l'école. Il n'est pas rare, même avec le marquage qui a été fait que les gens empiètent et franchissent la ligne continue. Le croisement devient de plus en plus difficile. M. Achermann prend note de sa demande. Il souligne également que certains membres de la commission de sécurité sont présents à la séance. Mais il lui fait remarquer qu'il sera difficile de faire un sens unique. Il y a le projet des écoles en préparation et ils vont tenir compte de cette requête. M. Rolat suggère de faire un sens unique depuis l'église réformée jusqu'au panneau 30km et ceci va diminuer fortement les véhicules à la descente. M. Achermann prend note.

M. Sam Gyger rappelle plusieurs interventions qu'il a déjà faites lors des assemblées en 2019, concernant les WC publics. Il aimerait savoir pourquoi ces WC ne sont toujours pas ouverts. Il aimerait cette fois des réponses précises et surtout un délai. Il fait également la remarque que lors de l'Assemblée de l'année dernière (décembre) une demande avait été faite concernant la signalisation vers le MediCentre. Il s'agit de mettre un panneau pour donner un sens à la circulation lorsque les véhicules quittent le parking du MediCentre. 3^{ème} point qu'il aimerait relever est qu'il consulte régulièrement la Feuille Officielle et il trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'informations de la part de la commune de Tavannes. Il y a de temps en temps des permis de construction, mais il trouve qu'en comparaison des autres communes, il n'y a pas grand-chose (une misère) est-ce qu'il y a une raison à cela ?

M. Vorpe prend la parole afin de le renseigner sur les WC publics, ces derniers sont opérationnels, mais vu la situation sanitaire, la commune a pris la décision de les laisser fermés jusqu'à nouvel avis. M. Gyger fait encore remarque qu'aucune information sur les portes ou ailleurs ne mentionne qu'il s'agit de WC publics. Concernant sa 3^{ème} demande, M. Vorpe le renseigne en lui disant que les informations officielles de la commune sont faites sur la Feuille, et les autres communications se font par voie de médias.

Pour sa 2^{ème} requête, M. Achermann ne sait pas s'il est du ressort du MediCentre de mettre un panneau ou à la commune. Il va regarder pour que le nécessaire soit fait. Il prendra contact avec la voirie.

M. Jacques Monney demande des informations concernant la signalisation rue du Quai, rue du Pont. Il a constaté cette semaine une incohérence. Il est possible de monter depuis la poste avec les vélos, mais on ne peut pas traverser la rue du Pont et la rue du Quai en vélos et ceci vu qu'il y a une interdiction générale de circuler. Est-ce que ceci est temporaire ou définitif? M. Möri le renseigne: il y a effectivement une incohérence, mais la publication a été faite de cette manière, à la commune, au canton et au bureau d'ingénieur. Il va reprendre ce dossier, problème. Une correction sera effectuée sur cette signalisation.

M. Sam Gyger remercie la voirie pour la pose du panneau « Place de pétanque ».

M. Geiser remercie l'assemblée et donne la parole à M. Vorpe.

M. Fabien Vorpe, au nom de la municipalité tient à remercier chaleureusement chacun et chacune pour leur présence à cette assemblée et pour l'intérêt porté à la commune de Tavannes. « Sans vous notre commune serait terne ». Il profite encore de la tribune, pour rappeler que nous sommes toujours sous la menace de la COVID-19, que nous n'avons encore pas d'immunité de masse, ni de vaccins. Il prie chacun et chacune de respecter les recommandations de l'OFSP et de garder les distances, mais de vivre le plus normalement possible, sauf ces prescriptions.

Il tient également à rappeler que dans notre commune nous avons de bons et réputés négociants-artisans. Les soutenir, c'est nous soutenir ainsi que notre qualité de vie et la proximité. En cette période de crise exceptionnelle, ces négociants-artisans ont besoin de nous et de notre compréhension, merci de penser à eux.

Il souhaite à chacun et chacune, une bonne fin de soirée et une bonne rentrée.

M. Geiser reprend la parole et remercie à son tour les personnes présentes et les encouragent lui aussi à soutenir les négociants et artisans de Tavannes. Il aimerait également au nom de la Municipalité, au nom de l'assemblée, remercier le CET d'avoir mis à disposition ses locaux.

Pour la sortie, il est demandé de respecter les consignes. Les personnes à l'arrière de la salle sont invitées à sortir en premier.

Il souhaite encore à chacun et à chacune de belles vacances et surtout une bonne santé.

M. Geiser clôture l'Assemblée à 21h25.

La prochaine Assemblée municipale est fixée au lundi 23 novembre 2020 à 20h15.

Le président :

La secrétaire :

Pierre-André Geiser

Natacha Ingrosso